

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1993)

N° 14 – janvier 2002

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS	2
Carpette anglaise	2
Les conférences d'ALF	2
Vox Latina	3
ALF et le FFI	4
Et Villers-Cotterêts se souvient	5
Chronique (in)actuelle	5
Les langues aux jeux olympiques	5
Réunion nouveaux adhérents	5
LA VIE DE LA LANGUE	6
Cinéma " for ever " ?	6
Australie, morne plaine	6
Langue et météorologie	6
Lorsque nous n'aurons plus	7
Défense de capituler	7
La langue polonaise	7
Alésia : l'espoir renaît	7
Fêtes à ne pas perdre	8
LE COURRIER DES LECTEURS	9
LA VIE DE L'ASSOCIATION	10
Assemblée générale	10
Fiche d'observation	10
Nos groupes	10

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, secrétaire général

Sur cette petite planète

Les lecteurs de ce nouveau numéro d'ALF y trouveront nos rubriques devenues habituelles sur les combats de l'association, sur la vie de la langue. Mais ils pourront remarquer parmi ces rubriques, ainsi que dans le courrier des lecteurs, une évolution sensible vers les problèmes de la francophonie qui dépassent notre hexagone.

C'est évident pour la réunion de Villers-Cotterêts et la création du Forum francophone international, qui vise à créer un réseau d'organismes privés, donc indépendants, pour la défense et la promotion du français dans chaque pays francophone et une coordination progressive entre ces organismes.

D'autre part, deux lettres appellent justement l'attention, l'une sur l'aide à apporter aux Africains francophones par l'envoi de livres de classe de lecture, l'autre sur la possibilité de créer une terminologie scientifique et technique commune entre les pays de langue latine.

Enfin, nos adhérents eux-mêmes ont manifesté leur intérêt pour les problèmes européens en demandant que la réunion thématique organisée pour eux le 17 novembre 2001 porte précisément sur ces problèmes.

Ainsi se manifeste de tous côtés un esprit d'ouverture qui correspond à la place de la langue française sur tous les continents, seule dimension propre à assurer son statut de grande langue de communication au plan technique, juridique et autres.

Bien entendu, cette nécessaire ouverture ne doit pas faire oublier que l'essentiel se joue en France, principal pays francophone, même si nos gouvernants ne sont pas toujours conscients des devoirs qu'implique cette position. C'est le rôle des associations, notamment de la nôtre, que de le leur rappeler sans relâche, tant en ce qui concerne la situation intérieure (comme nous l'avons fait avec le livre *Les Français et leur langue en 2001*), que pour les inciter à travailler à l'utilisation et au rayonnement de notre langue hors de nos frontières : loin d'être contradictoires, les deux démarches sont complémentaires sur cette petite planète.

Avenir de la langue française

Président de l'association : Bernard DORIN

Directeur de la publication : Jean Jacques MÉRIC

Comité de rédaction : Marie-Claire BERNIER, Marc BONNAUD, Guillen DESCHAMPS, Charles de DIANOUS, Doris LÉOGITE, Marion MILLET, Thierry PRIESTLEY, Albert SALON, Anne SOURIAU, L. CUDENNEC

Rédaction et siège de l'association :
34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris
Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91
languefr@micronet.fr
www.micronet.fr/~languefr/alf

ISSN en cours
Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution

Adhésion à l'association : 30 euros (abonnement inclus)
Abonnement seul : 15 euros

Notre combat : ses acteurs

Carpette anglaise : bon appétit, Messier !

La **Carpette anglaise 2001** est décernée à **Jean-Marie Messier**, président de Vivendi Universal. Le **prix spécial du jury à titre étranger** est décerné à... **Nicole Fontaine**, Présidente du Parlement européen.

Ces deux phrases ont été prononcées au Lucernaire (restaurant-théâtre du 6^e arrondissement de Paris), dans une atmosphère joyeuse et musicale, d'une voix solennelle et malicieuse par le président de l'Académie¹ de la Carpette anglaise, Philippe de Saint-Robert.

Le public a alors hué et honni les deux lauréats, mais aussi leurs (in)dignes concurrents avant de chanter un « tout va très bien Madame la Marquise » mitonné

pour l'occasion par notre ami Alfred Gilder.

Concernant Jean-Marie Messier, le jury² a apprécié (!) que dans ses entreprises, l'anglo-américain soit systématiquement favorisé comme langue de communication et de travail, notamment lors de réunions organisées par Vivendi Universal Publishing en France et concernant l'Édition française.

Pour Nicole Fontaine, le jury a particulièrement aimé (!) son goût immodéré de la langue anglaise dans l'exercice de ses fonctions.

Parmi les autres candidats du prix, il faut citer Henri de Castries, président du directoire d'Axa pour avoir présenté

exclusivement en anglais à Paris les résultats de son groupe ; Nicolas de Tavernost, directeur général de M6 pour la promotion constante de la langue mondiale et de la culture « macdo » dans ses émissions (Popstars, M6Kids, Loftstory, Morning Live, etc.) et Arnaud Lagardère (Hachette) pour la transformation des Relais H en Relay. Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne et Romano Prodi concouraient quant à eux pour le prix spécial à titre étranger.

Pour la Carpette 2002, madame Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, sera de toute évidence une candidate de tout premier choix en raison de la signature le 20 septembre 2001 d'une circulaire neutralisant l'application de la loi du 4 août 1994 :

Ô ministres intègres ! Conseillers vertueux !

Marc FAVRE d'ÉCHALLENS,
Secrétaire éphémère de l'Académie de la Carpette anglaise.
Victor HUGO pour les Belles Lettres.

¹La **Carpette anglaise** est un prix d'indignité civique qui a été créé en 1999 par quatre associations de défense et de promotion de la langue française : *Avenir de la langue française (ALF)*, *Association pour l'expansion de la langue française (ASSELAF)*, *Défense de la langue française (DLF)* et *le Droit de Comprendre (DDC)*.

²Liste des membres du jury de l'Académie de la Carpette anglaise : Jean-Claude Barreau, Raymond Besson, l'amiral Michel Brem, Paul-Marie Cousteaux, Bernard Dorin (Ambassadeur de France), Claude Duneton, Marc Favre d'Échallens, Alfred Gilder, Guillemette Mouren-Verret, Dominique Noguez, Philippe de Saint-Robert, Marie-José Siroux.

LES CONFÉRENCES D'A.L.F.

Le 17 novembre 2001, s'est déroulée une conférence sur *La constitution de l'Europe et la question du plurilinguisme*. Ce thème avait été arrêté à la suite du « sondage » que nous avons effectué auprès de vous. L'Europe étant arrivée en tête de vos préoccupations, c'est par ce thème que nous avons inauguré ce cycle de conférences.

Contemporaine de notre tout nouveau partenariat avec la Maison de la Poésie, c'est au théâtre Molière que cette manifestation s'est tenue. L'assistance, composée de plusieurs dizaines de personnes, a pu écouter les interventions de spécialistes de la question. Ainsi M. Eric AVRIL, administrateur de l'LN.C. et ex S.G. de l'association Force ouvrière consommateurs, a pu témoigner de ses rapports avec les institutions européennes ainsi que du point de vue des consommateurs quotidiennement confrontés aux dispositions d'un droit communautaire tous les jours plus présent dans notre législation et réglementation nationale. Mme Andrea BENDA et MM. Francis FABRE, Oscar DOERFLINGER et Charles POTIER ont pris aussi la parole. Intervenant à titre personnel, ils ont pu ainsi nous décrire la politique des institutions communautaires en matière de plurilinguisme ainsi que l'organisation technique pour assurer la traduction des documents officiels ou de travail et lors des réunions entre les représentants des États membres.

Le public a eu l'occasion - entre les différents exposés - de les interroger personnellement. Chacun, selon ses préoccupations, ses interrogations, a pu obtenir des renseignements qui

ont nourri ce débat de fond orchestré par Albert SALON, notre vice président.

Ces échanges nous ont confortés dans notre pensée et notre action : le « tout anglais » ne répond aucunement à une exigence des textes ; les coûts de traduction, souvent montés en épingle pour justifier les abandons, sont en fait très faibles, et tout est une question de volonté des responsables de faire respecter nos droits.

La qualité des interventions nous a convaincus de la nécessité de les consigner dans un livre que nous éditerons et que vous pourrez vous procurer à l'association ou par courrier. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant dans ce bulletin de la sortie de cet ouvrage.

Enfin, dans ce cycle de conférences, notre prochain rendez-vous se tiendra autour du thème *Le français et les sciences*. Cette question répond encore une fois aux préoccupations que vous nous avez communiquées. Il convient dès maintenant de remercier M. Christian DARLOT qui veille à obtenir la participation d'intervenants aussi éminents que ceux de l'édition de novembre dernier. L'organisation d'un tel événement est cependant assez lourde et le rythme initialement fixé (une conférence par trimestre) risque de subir quelques aménagements. Nous vous communiquerons évidemment les dates de ce prochain rendez-vous.

Philippe LAMAISSON, Paris

Vox Latina

Cette revue sur la Toile, qui revendique 16 000 « abonnés » qui la lisent gratuitement, est aussi un magazine sur papier auquel on s'abonne dans les conditions commerciales habituelles. Elle existe depuis mai 2000. Elle est de culture latine et de langue française. Elle publie et diffuse nos articles, sur le français et la francophonie. Elle partage notre esprit de lutte contre « l'hégémonie » américain. Philippe SEGUIN, Jacques LEGENDRE, Louise BAUDOIN, Axel MAUGEY, Stélio FARANDJIS, Jean-Claude GUIBAL, Samir SOBH, Mohamed CHARFI et bien d'autres personnalités d'orientations diverses s'y sont exprimées.

Avenir de la langue française pour sa part, sans avoir été aucunement sollicitée pour en faire la publicité, fait examiner, par le comité de lecture de son bulletin d'informations, l'opportunité de la signaler à ses adhérents, sous la forme de la page ci-jointe, constituée par un collage auquel j'ai procédé personnellement. Merci de me communiquer vos réactions.

Albert SALON, Paris

VISITE DU SITE INTERNET
ET ABONNEMENT À LA REVUE RECOMMANDÉS

www.voxlatina.com

Sur www.voxlatina.com vous retrouverez les principaux articles de la version papier du magazine - libres de droits pour « copier - coller » - et des informations nouvelles, avec mise à jour quotidienne.

Outre les articles géopolitiques, de nombreuses informations « culture-loisirs » vous permettront d'organiser vos sorties aux couleurs du sud.

www.voxlatina.com a été réalisé avec la contribution de :



Cyril Rupp,
Développeur



Emmanuel Stéphan,
Attaché commercial





www.voxlatina.com

Le Premier Journal du Monde Latin et de la Francophonie

Nombré 3 - Nov.-Déc. 2 000
Parution bimestrielle.
N° de commission paritaire : 105 0009.

Directeur de la publication
Rédacteur en chef
Alfred Migaut

Rédactrice en chef adjointe
(Culture-Loisirs)
Estlyne Fossey

Ont participé à ce numéro :

- Silvia Bales,
- Cécile Barbuckey,
- Patrick Bernier,
- Hichem Ben Yache,
- Piero-des Campos,
- Giovanni Deotti,
- Bruno Fenucci,
- Stélio Farandjis,
- Jean-Claude Gouba,
- Pierre Leflon,
- Diana Lichty,
- Axel Maugey,
- Clair Meynard,
- Gaëlle Michella (correspondant)
- François Morel,
- Gilie Montaudray,
- Monique Neubourg,
- Philippe Paris,
- Jean-Louis Rufflers,
- Dominique Ruffet,
- Jean-Charles Roux,
- Olivier-Jordan Roulot,
- Samir Sobh.

VOX Latina
Your CIT
3, rue de l'Arctique
BP 25
75749 Paris CEDEX 13
Tél. : 01 42 18 00 92
Fax : 01 42 08 00 91

Courriel (e-mail) : vox@voxlatina.com

Site Internet : www.voxlatina.com

VOX Latina est déposé par « Paris Latin » SA de droit au capital de 500 000 F. RCS Paris 98B 14934. SIRET n° 420609240 000 13. Président-Directeur général : Alfred Migaut.

Imprimeur : HPM Plus - Saint-Denis
Diffusion NMPP

Le Sud est de retour

ALF et le FFI (Forum francophone international) ? Où allons-nous ?

Depuis sa création le 6 octobre à l'Alliance française de Paris, en assemblée générale des 52 associations françaises (Avenir de la langue française au premier chef !...), québécoises, wallonnes, bruxelloises, franco-arabes et franco-africaines qui furent ses porteuses, notre FFI s'est installé, avec un siège officiel à Villers-Cotterêts, et ses principaux moyens au siège d'ALF, 34 *bis*, rue de Picpus, 75012 Paris. En pleine action, il précise ses orientations.

Au début de janvier 2002, les FFI de France et de Wallonie étaient constitués. Les FFI de Maurice et de Haïti – comprenant leurs diasporas respectives – étaient en cours de constitution, ainsi que le FFI-Québec. D'autres suivront.

1. Les actions en cours

Dans le cadre d'une charte en cours d'affinement, sur le socle de l'« Appel de Villers-Cotterêts » du 7 octobre 2001, les actions suivantes ont été accomplies ou lancées :

- participation à la Carpette anglaise en novembre 2001 ;
- mise en chantier, avec un éditeur français, d'un annuaire biographique mondial des principaux inspirateurs et acteurs de la francophonie et de la francosphère ;
- participation à la campagne contre la loi MURCEF concernant les informations boursières et la COB ;
- participation à la campagne contre la ratification de l'accord sur le brevet européen ;
- instauration d'une coopération très étroite avec la revue *Vox Latina* et www.voxlatina.com, site de la latinité et de la francophonie ; nouveaux fora FFI pour ses 17 000 abonnés ;
- lancement sur ce site, avec ALF, d'un projet de questionnaire à adresser en janvier aux candidats aux élections présidentielle et législatives françaises du printemps 2002 sur leurs dispositions concrètes à l'égard du français et de la francophonie, positions qui seront publiées, notamment en ce qui concerne des dispositions législatives destinées à renforcer la loi Toubon qu'ALF remet en chantier ;
- mise en place d'un comité de soutien au lancement de la souscription nationale et internationale pour la restauration du château de Villers-Cotterêts et son affectation aux actions publiques et privées en faveur

du français, de la francophonie, et de la diversité linguistique et culturelle du monde, Comité présidé par M. Jacques Pelletier, sénateur de l'Aisne, ancien ministre de la Coopération et médiateur de la République, et composé de hautes personnalités, d'académiciens et de parlementaires de divers bords ;

- lancement et suivi de la souscription nationale et internationale, à laquelle chacun peut d'ores et déjà participer en envoyant à l'ordre d'Avenir de la langue française des chèques accompagnés d'une mention explicite « participation à la souscription Villers-Cotterêts » ;

- articles dans la grande presse pour diffuser nos idées (le dernier dans *le Figaro* du 22 décembre 2001) ;

- réalisation sur Vox Latina de l'idée d'ALF d'un réseau d'institutions publiques, d'associations et de spécialistes isolés, pour permettre la création et la diffusion rapide de créations en terminologie et néologie françaises ;

- contribution à la création d'un réseau européen et mondial d'associations de promotion des grandes langues de culture, lancé et suivi par ALF ; en particulier : contacts et coopération avec les pays qui ont élaboré des lois linguistiques : Québec, Pologne, Brésil..., ou partout où les associations concernées en préparent : Allemagne... ;

- création, grâce aux contacts d'ALF avec l'une de ces associations, le « Movimento nacional em defesa da lingua portuguesa » au Brésil, à Porto Alegre, au sein du Forum social mondial du 1^{er} au 5 février 2002, d'un atelier spécial et de tables rondes sur la diversité linguistique et culturelle internationale, où le FFI-France sera représenté, et où se rendront, grâce à son entremise, des représentants d'associations allemandes, québécoises, arabes, africaines, wallonnes, cet atelier étant conçu aussi comme une première étape vers le « Porto Alegre » linguistique et culturel à créer au château de Villers-Cotterêts lorsqu'il aura été restauré. Le prochain bulletin d'ALF en rendra compte.

2. Les orientations choisies

Sur la base de l'Appel du 7 octobre et de la Charte, il est clair que le FFI est un mouvement apoliticien, mais très politique en ce qu'il tend à soutenir les positions du français, de la francophonie et de la francité dans le monde

entier. Le soutien va d'abord aux communautés de langue française.

Une autre orientation fondamentale est celle de la collaboration avec les autres grands ensembles géoculturels du monde : hispanophonie, lusophonie, italo-phonie, germanophonie, arabophonie... Elle se manifeste dans nos efforts, de longue haleine mais déjà engagés avec ALF, pour faire de Villers-Cotterêts un haut lieu mondial de la diversité linguistique et culturelle. Nous lui donnons corps dès maintenant par la création, à notre demande et à l'initiative de notre association brésilienne partenaire, de ce premier atelier, en février 2002, au sein du Forum social mondial de Porto Alegre, lointaine préfiguration de « Villers-Cotterêts », et par le manifeste franco-allemand, conçu par le FFI-France et le partenaire allemand d'ALF et de DLF, qui sera diffusé en plusieurs langues à Porto Alegre.

Enfin, partant du constat que ni les institutions de la francophonie officielle ni les États membres ne réfléchissent vraiment à une stratégie francophone et aux moyens de la mettre en œuvre, le FFI et ses sections nationales lancent, notamment sur leur site www.voxlatina.com, une vaste consultation des militants sur divers thèmes et politiques de nature à renforcer le sentiment d'appartenance à la Francophonie-Communauté – et, au delà, à la noosphère, francosphère ou francité – et à donner des contenus plus concrets et plus visibles à cet espace géo-culturel : citoyenneté, facilités particulières de circulation, politique de la francophonie pour la France, de la francophonie pour ses institutions multilatérales, de coopération francophone pour le développement solidaire des membres, préférences communautaires, réglementation des droits d'auteur, aménagement linguistique et charte du français en francophonie : (clause du français langue étrangère la plus favorisée), rôle du droit écrit, développement de la communication, création d'un corps de Volontaires de la francophonie...

Visitez ce site très riche, participez activement à ses fora : ils sont les nôtres !

**Albert SALON, vice-président délégué
d' Avenir de la langue française,
Président du FFI-France.**

Et Villers-Cotterêts se souvient...

Cinquante-deux associations et de nombreuses personnalités étaient présentes dimanche 7 octobre 2001 au château de Villers-Cotterêts à l'appel du FFI (Forum francophone international) et Villers-Cotterêts s'est souvenue qu'en 1539 la première loi linguistique est née dans cette ville où François I^{er} demanda que les jugements, les actes notariés et les registres d'état civil fussent rédigés en français : ce fut l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

Revenons un peu en arrière... « aux origines du français »...

Le plus ancien document écrit en français date de 842. C'est Charles le Chauve (823-877) et Louis le Germanique (804-876) qui signent cette année-là les Serments de Strasbourg pour s'allier contre leur frère Lothaire (795-855).

Deux textes sont rédigés : l'un en roman, l'autre en germanique. Né au IV^e siècle, le roman est une nouvelle langue issue de la fusion du latin vulgarisé et du celte germanique. Le roman est à l'origine d'un grand nombre de langues dont le français.

Au Moyen Âge, la Gaule fut coupée en deux : au nord d'une « ligne » Poitiers-Grenoble on parle la langue

d'oïl et au sud, la langue d'oc.

Vers l'émergence d'une langue commune...

À partir du XII^e siècle environ, la langue d'oïl regroupe des dialectes parlés dans le Nord : picard, wallon, champenois, francien... et s'impose au détriment de langue d'oc (sud de la France).

Sous l'influence de Paris — centre culturel et politique —, une langue commune s'élabore ; le français remplace peu à peu le latin et s'impose comme langue officielle.

... (à suivre)

Guillen DESCHAMPS,
Paris

Les langues aux Jeux Olympiques

Nul ne méconnaîtra l'importance de la question des langues aux Jeux Olympiques. La dimension mondiale, la diversité des populations intéressées, la publicité qui entoure les épreuves, tout concourt à faire des Jeux une compétition, non seulement dans les différents sports, mais aussi dans l'emploi des langues.

La Charte olympique, règle 27, dispose que « les langues officielles du Comité international olympique (CIO) sont le français et l'anglais ». Le français est mentionné avant l'anglais et, en cas de divergence, c'est le texte français qui fait loi. Ces dispositions s'expliquent notamment par l'histoire de l'olympisme moderne, conçu par Pierre de Coubertin, à l'initiative de qui s'est réuni en juin 1894 le Congrès international athlétique de Paris.

Une garantie supplémentaire, pour le respect de la place du français, provient du fait que la personnalité juridique du CIO a été reconnue par le Conseil fédéral suisse, et que le

siège est à Lausanne.

Il reste que, dans les cas de ce genre, où des principes ont été posés, leur efficacité dépend des modalités d'application. Ne parlons pas du fait — légitime — que l'interprétation simultanée doit être faite dans d'autres langues importantes : l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le russe. Mais la priorité du français sur l'anglais en cas de divergence n'existe que « sauf disposition écrite contraire ». Et la place réelle du français dépend sans doute, en réalité, comme dans d'autres domaines, des délais dans lesquels le texte français est, en fait, fourni aux participants : dans certaines hypothèses, un retard peut enlever son efficacité à l'emploi de la langue française.

Il importe, en tout état de cause, que les francophones connaissent leurs droits en matière de choix de la langue, et qu'ils soient décidés à les faire respecter.

Charles de DIANOUS,
Jean Jacques MERIC.

« Chronique (in)actuelle »

Cette revue de poésie et de francophonie, éditée par les Cahiers bleus*, publie régulièrement des articles des animateurs d'Avenir de la langue française. Son numéro 27 publie notamment les « Propositions pour une politique francophone de la France », actuellement soumises à des responsables de tous bords en vue des prochaines grandes élections électorales. Ces propositions ont été élaborées par des spécialistes dans ce domaine, ambassadeurs, directeurs de ministères, recteurs, en activité ou en retraite. Vous pouvez la commander et vous en servir pour saisir vos députés et les candidats aux prochaines élections.

Anne SOURIAU, Versailles

* Directeur de la publication : Dominique DAGUET,
29 rue des Cumines – 10000 TROYES – Fax : 03 25 71 30 41
Abonnement : 10 numéros (70 francs) ; de soutien (250 francs) ; de bienfaiteur (500 francs)

Réunion des Nouveaux adhérents

Le 24 octobre dernier s'est tenue une réunion d'accueil des nouveaux adhérents, comme nous avons pris l'habitude de le faire depuis plus d'un an. Nous étions chaleureusement logés cette fois-ci dans la bibliothèque que Pierre Seghers a laissée à la Maison de la Poésie, et ce cadre propice à la réflexion et à la discussion nous a permis en effet de rencontrer véritablement les adhérents d'Avenir de la langue française.

Ceux-ci ont pu mettre des visages sur des noms, comprendre nos méthodes d'action, saisir nos objectifs premiers et poser toutes les questions qui naturellement surgissent lorsque l'on adhère à un « mouvement » tel que le nôtre.

Nous saluons l'engagement de nos amis belges qui s'étaient déplacés à cette occasion. En effet, nous ne pouvons pas encore organiser de réunions comme celles-ci en dehors de Paris pour le moment, même si vous êtes de plus en plus nombreux en province. Vous êtes invités à nous téléphoner ou à nous écrire pour éclaircir les points qui vous semblent obscurs !

La prochaine réunion d'accueil se tiendra à la Maison de la Poésie au printemps 2002.

Marion MILLET, Paris

La vie de la langue

Cinéma « for ever » ?

L'offensive contre le cinéma de langue française se poursuit... avec la bénédiction de plusieurs de nos têtes pensantes...

Le film « *Vatell* » montre l'emploi de la langue anglaise... par le prince de Condé lorsqu'il écrit au roi Louis XIV, ce qui témoigne assurément du bilinguisme d'un personnage de l'histoire de France.

Ce trait de scénario implique que le spectateur français parle et puisse lire l'anglais, dans un film sensé illustrer un moment de l'histoire gastronomique.

Aucun élément n'interdit à un réalisateur de tourner en anglais un film sur le sol français...

Il n'en demeure pas moins que le pauvre spectateur doit faire un effort de traduction...

Dans la foulée, les traductions « automatiques » (en anglais) des films aux titres français se succèdent... Le dernier en

date est le film « *Intimité* » du français Patrice Chéreau, qui voit son titre doublé en « *Intimacy* », sans doute à l'usage « pédagogique » du pauvre spectateur qui ne connaît pas l'anglais.

À titre de réciprocité et afin de faire partager aux locuteurs de la langue de Shakespeare notre amour du français, il serait peut-être honnête pour le producteur anglo-saxon d'effectuer lors de la diffusion dans les cinémas de Londres une traduction en français (en l'occurrence *intimité*...), si ce n'est pas trop lui demander.

Les titres de nombreux films francophones sont d'ailleurs directement rédigés en anglais, dès leur sortie et avant même toute diffusion à l'étranger.

Une intervention réglementaire serait la bienvenue en France à travers une obligation pour ces producteurs — y compris originaires de pays francophones — de traduire en langue française le titre du film qui sera diffusé en France.

Aujourd'hui les films étrangers notamment prennent des titres anglais (cf. « *In the mood for love* »).

Où en est le temps où les films de Kurosawa portaient des noms français ?

« *Les Sept Samouraïs* » ont marqué leur époque.

Maintenant les Asiatiques vendent directement en anglais leurs productions, sans se soucier de l'abandon de leur langue originelle, ceci pour des considérations financières.

Cette lutte pour l'institution obligatoire de titres rédigés en français constitue une priorité - que le film soit diffusé par un producteur anglo-saxon ou par un producteur francophone, sur le sol français.

L'impératif de rédaction du titre des films en langue française demeure une constante, même si le contenu desdits films demeure, lui, en langue anglaise.

Une nouvelle bataille pour les titres est à engager au niveau gouvernemental.

Lionel CUDENNEC

Australie, morne plaine ?

Le président du Stade français, Max Guazzini, l'un des principaux clubs de rugby de l'Hexagone, avait choisi, comme hymne des supporters de l'équipe, la chanson « *I will survive* ».

Le 30 mai 2001, *le Parisien* annonçait que M. Guazzini se séparait (en principe) de son entraîneur australien. Le motif invoqué serait le suivant (parmi d'autres) : l'entraîneur n'a pas fait l'effort d'apprendre le français, malgré les cours que lui payait le président du club.

La contradiction dans les attitudes du président Guazzini qui impose un hymne anglo-saxon aux supporters et remercie — pour non-emploi de la langue française — un entraîneur, ne dénote pas une cohérence excessive chez un locuteur de la langue de Voltaire.

Il faut reconnaître que l'enthousiasme de nos amis australiens pour apprendre la langue française est loin d'être évident. Un membre d'*Avenir de la langue française* avait

précédemment reçu sur son lieu de travail un représentant de l'ambassade d'Australie, s'occupant des questions linguistiques. À sa surprise, celui-ci ne parlait pas un mot de français. L'entretien s'était alors déroulé en anglais. Une chance : notre collègue d'ALF était agrégé d'anglais.

J'ajouterai que l'entraîneur précité du « Stade français », mis en berne pour sa pratique limitée de notre idiome, s'est justifié en invoquant son « âge ».

Malheureusement la même justification est avancée par les salariés français de l'Hexagone — lorsqu'une langue étrangère « très connue » leur est imposée — sans qu'ils puissent nécessairement faire entendre leur voix.

La « réciprocité » semble moins établie pour nos amis australiens.

À suivre...

L. C.

Langue et météorologie

Autrefois, nous avions l'été de la Saint-Martin, un temps doux le 11 novembre, jour de la Saint-Martin. Mais ce saint a été éclipsé par l'armistice du même jour.

Et puis il faut faire américain ! Donc, ne parlons plus que d'été indien...

Oui, mais... l'été indien, c'est en Amérique. L'été de la Saint-Martin, chez nous, on n'en veut plus. Alors, si nous n'avons ni l'un ni l'autre, faut-il nous étonner que, le 11 novembre, il ait fait si froid ?

A. SOURIAU, Versailles

Lorsque nous n'aurons plus ...

Lorsque nous n'aurons plus notre langue française,
De quels mots se servira-t-on
Quand nous voudrons en cœur chanter la Paimpolaise
Ou fredonner la Madelon ?

Quel sabir employer pour un poulet basquaise,
Et commander dans quel jargon
La quenelle au brochet, vieille gloire lyonnaise
Ou le pot-au-feu bourguignon ?

Et je ne parle pas de nos trois cents fromages
Qui ne survivront pas sans nous,
Et qu'on ne verra plus embaumer nos villages
De leur beau nom, de leur bon goût !

Nous faudra-t-il traduire une tarte à la fraise,
Décortiquer un far breton,
Ou se résoudre à recouvrir de crème anglaise
Le moindre zeste de citron ?

Et nos pots, nos flacons, nos fioles, nos ficelles,
Qu'on les chambre ou les boive frais,
Devra-t-on les soumettre aux mornes étiquettes
Des buveurs de bière et de lait ?

Langue du Notre Père et de la Marseillaise,
Symbole de la liberté,
Quand nous ne l'aurons plus, faudra-t-il qu'on se taise
Puisque l'on veut nous en priver ?

Daniel ANCELET.

Nous suivons ici, exceptionnellement, l'usage des revues de poésie, qui souvent insèrent à la suite de poèmes une rapide bio-bibliographie de l'auteur. Président de la section littéraire de l'association artistique et littéraire de l'assurance et de la banque, Daniel Ancelet a obtenu de nombreux prix littéraires : il est, notamment, lauréat de l'Académie française. Il a publié une douzaine de recueils, le dernier (La Leçon de tendresse) en l'an 2000 à la librairie-galerie Racine (Daniel Ancelet, B.P. 18, 78221 Viroflay Cedex).

La langue polonaise

Le parlement polonais a voté en l'an 2000 une loi relative à la langue polonaise qui a pour objet la qualité de la langue, sa protection dans le monde et son enseignement dans le pays et à l'étranger. Elle est la langue officielle. Comme la loi française, la loi définit les matières, notamment commerciales, où elle est obligatoire, éventuellement sous forme d'une traduction.

Il est créé un Conseil de la langue polonaise aux larges compétences, essentiellement consultatives.

La loi polonaise comporte une certaine souplesse. Elle ne s'applique pas aux rapports de l'État et de l'Église, et réserve les droits des minorités nationa-

les et groupes ethniques. Diverses autres exceptions, assez nombreuses, sont prévues, notamment pour les activités didactiques, scientifiques et artistiques.

Bref, comme il est précisé dans l'exposé des motifs, il s'agissait notamment, dans l'histoire de la Pologne, face à la lutte des occupants contre la langue polonaise, de rappeler que celle-ci est un élément essentiel à l'identité polonaise*.

Jean Jacques MERIC,
Saint-Germain-en-Laye

* La loi a été traduite, à la demande d'Albert SALON, par Marie-Odile BALDOS, traductrice à l'O.M.P.I. (Genève)

Défense... de Capituler

On sait que, pour tenter de justifier l'anglicisation linguistique de nos armées, le ministère de la Défense invoque les nécessités de la coopération internationale, c'est-à-dire de l'alignement sur les normes anglo-américaines, compte tenu de la faiblesse relative de nos moyens militaires face à ceux de nos alliés.

Cette situation n'est pourtant qu'un pâle reflet de celle dans laquelle se trouvaient, lors de leur création en 1940, les Forces françaises libres, dépendant entièrement du gouvernement britannique pour leur armement, leur équipement, leur approvisionnement. C'est dans ce contexte que furent signés, le 8 août 1940, les « Accords de Gaulle-Churchill » pour fixer le statut des modestes FFL d'alors. Ces accords stipulent notamment que dans la mesure du possible, cette force conservera « le caractère d'une force française en ce qui concerne le personnel, particulièrement pour ce qui a trait à la discipline, la langue, l'avancement et les affectations... ».

Contrairement à certains responsables actuels de la Défense, les Français libres de 1940 n'avaient pas besoin de Carpette anglaise pour les rappeler aux exigences de leur dignité.

Jean GRIESMAR, Paris

Alésia : l'espoir renaît

Une brasserie située au 32, rue des Plantes (métro Alésia) propose ses menus en quatre langues.

Un bel exemple d'ouverture au pluralisme, à une époque où l'anglo-américain tendrait à devenir la seule langue d'accueil des touristes étrangers.

L'hospitalité n'est pas un vain mot quand un restaurateur présente sa gastronomie en plusieurs idiomes afin d'accueillir des convives de nationalités différentes...

Félicitations à ce commerçant pour son ouverture d'esprit « commerciale ».

Lionel CUDENNEC

Fêtes à ne pas perdre

Nous continuons ici notre chronique des fêtes à ne pas perdre, en arrivant au bout de l'année.

LA TOUSSAINT n'a aucune raison de porter chez nous son nom anglo-américain de Halloween ; faudrait-il que nous ne fêtions plus Noël mais Christmas, Pâques mais Easter, la Pentecôte mais Whitsunhide ? Nous avons déjà consacré tout un article à l'origine et aux légendes et traditions de la Toussaint dans le bulletin d'octobre 1998 ; nous n'y reviendrons donc pas, mais il faut bien indiquer la signification de cette fête du 1^{er} novembre (à ne pas confondre avec la fête des morts, qui est le 2 novembre).

Pour les chrétiens, il s'agissait primitivement de commémorer des martyrs, et de célébrer leur entrée dans la gloire éternelle, ce dont les offices de la Toussaint invitent à se réjouir. On célèbre donc le bonheur qu'auront dans l'au-delà ceux qui ont souffert pendant leur vie. Cette signification religieuse peut se conserver dans un contexte laïc, car chacun, quelle que soit sa croyance, peut bien adhérer à la formule de saint Bernard qui caractérise ainsi cette fête : « Rendre justice à ceux qui ont souffert injustement ».

Mais la Toussaint a aussi un autre aspect : le devoir de ne pas oublier les obscurs, ceux qui n'ont pas laissé de trace individuelle dans l'histoire. On fête tous les saints, donc ceux qui n'ont pas un jour de fête particulier, pour eux personnellement ; ils ont pu avoir tout autant de mérites que ceux qui sont devenus célèbres. Ici encore, la signification religieuse initiale peut se conserver dans un contexte laïc : la

Toussaint est l'hommage rendu à ceux qui ont mené avec courage une vie modeste et méritante.

La Toussaint se fête traditionnellement avec des lumières, avec des danses (à la queue leu leu, en tournant dans une spirale progressivement resserrée puis desserrée), avec des friandises (des crêpes, des pains-poires qui sont des poires enrobées de pâte et cuites au four). Selon la légende, au fond de grottes et de dolmens, dans la nuit de la Toussaint, une porte mystérieuse s'ouvre, sur un souterrain rempli de trésors, ou sur un pays enchanté où des fées vous accueillent et vous font partager leurs danses. Ne peut-on amuser aujourd'hui les enfants avec des déguisements féeriques, avec des danses, ou avec des maquettes représentant ces contrées souterraines enchantées ?

SAINTE-CATHERINE se situe le 25 novembre. Il y a de nombreuses saintes du nom de Catherine ; il s'agit ici de sainte Catherine d'Alexandrie, la patronne des jeunes filles et aussi la patronne des philosophes (car elle aurait triomphé de païens dans une controverse philosophique). On connaît l'expression « coiffer sainte Catherine », qui veut dire : arriver à l'âge de 25 ans sans être mariée. C'est une allusion à la fête où paraît la statue de la sainte parée d'une superbe coiffure, mais les femmes mariées n'avaient plus le droit de participer à la confection de la coiffure. Les ouvrières de mode, les couturières, célèbrent la Sainte-Catherine comme leur fête ; les « catherinettes » forment de joyeux cortèges, parées de coiffures mirifiques.

SAINTE-NICOLAS est sur un point symétrique de la Sainte-Catherine, car saint Nicolas est le patron des jeunes garçons comme sainte Catherine la patronne des jeunes filles. Il est, de plus, l'objet de nombreuses légendes, par exemple celle des « trois petits enfants – qui s'en allaient glaner aux champs », tués par un boucher et « mis au saloir comme pourceaux », mais ressuscités par le saint. Saint Nicolas est le patron de la Lorraine, on le fête joyeusement le 6 décembre, dans un grand cortège fort apprécié. Le Père Noël est ici son avatar ; d'ailleurs, le nom de Santa Claus qu'il porte dans les pays de langue anglaise le marque bien. Saint Nicolas est le symbole des donateurs discrets, car il aurait donné une importante somme d'argent à de pauvres orphelins - anonymement et sans même se montrer - en lançant une bourse pleine dans leur logis par la fenêtre. On le fête donc en faisant des cadeaux. Surtout aux enfants.

NOËL, c'est Natalis, le jour de la naissance ; il commémore la naissance de Jésus ; symboliquement, il est placé au moment où l'allongement des jours après le solstice d'hiver commence à se faire sentir : c'est l'avènement de la lumière spirituelle. Même des non chrétiens fêtent Noël comme une fête des enfants et de la famille. Il ne semble guère que cette fête doive se perdre, aussi nous ne nous attardons pas ici.

(Suite au prochain numéro...)

Anne SOURIAU, Versailles

« Les Français et leur langue en 2001 »

Le livre rapport publié par nos associations est en vente au prix de 10,67 euros. Ouvrage unique sur l'état concret de l'usage qui est fait de la langue française en France même, il fait une synthèse étonnante de la question. Vous pouvez vous le procurer auprès de notre secrétariat.

Le courrier des lecteurs



À la lecture de votre dernier journal, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de trouver pour les pays latins, en remplacement des termes anglais relatifs aux évolutions technologiques, des mots communs acceptés par eux, ce qui aurait un poids beaucoup plus important.

**R. FONTENIT,
La Roche-sur-Yon (85)**

Chers amis,

Même si cela ne correspond pas exactement aux objectifs immédiats de notre association, je me permets de vous soumettre la proposition suivante : je dispose d'un certain nombre d'adresses d'écoles ou d'instituts d'Afrique ou d'Haïti qui pourraient recevoir des livres français ; j'ai déjà procédé à l'expédition de livres scolaires, de classiques ou de dictionnaires et je pourrais mettre à votre disposition une liste d'adresses pour ceux de vos lecteurs ou adhérents qui seraient intéressés.

Où faire figurer cette liste ? Peut-être sur le bulletin, en limitant à deux ou trois adresses par numéro, ou sur le site de l'association ?

Organiser un envoi massif à une seule adresse est évidemment plus rationnel, mais représente une dépense en temps et en argent que je ne peux engager ; des envois de petits colis, de plusieurs origines, permettent de répartir l'effort sur davantage d'épaules...

**F. LAROYENNE,
Lambersart (59)**

Vous demandez fréquemment que les adhérents de votre association vous fassent des suggestions utiles pour le développement de la langue française. À ce sujet, je voudrais vous signaler trois possibilités :

1) Il y a en Afrique francophone à peu près une centaine de millions de locuteurs francophones potentiels. Ils ne demandent qu'à s'instruire, et à lire des livres en français. Serait-il possible que vous conseilliez à vos adhérents d'envoyer tous leurs livres de classe ou de lecture disponibles, dont ils n'ont plus l'usage, à une association qui se charge d'envoyer dans les pays francophones d'Afrique des manuels de lecture ou des manuels de classe : l'ADIFLOR, 5, rue de la Boule Rouge, 75009 Paris. La soif de s'instruire est fantastique en Afrique francophone et également la soif de lire. Par conséquent, tout envoi de livres bien rédigés en français à cette association serait utile pour le développement de la langue française.

2) Pour que la langue française soit vivante, il faut naturellement qu'elle s'enrichisse peu à peu. À ce sujet, je crois qu'il serait utile d'utiliser les mots nouveaux créés par les francophones hors de France, ceux du Québec ou Canada, de la Suisse francophone, et de certains pays francophones.

Au Québec, bien des gens utilisent systématiquement les mots français pour remplacer des locutions habituellement utilisées en anglais. Par exemple, campeur pour camping-car, bac à chars pour ferry-boat, etc.

Au Sénégal, on a inventé de nombreux mots français parmi lesquels : essencerie pour station d'essence, enceinter pour rendre enceinte, etc. Je suggère qu'un de vos membres se penche sur cette question et recherche les enrichissements qui pourraient être donnés au français, en partant de chacun de ces pays.

3) Ne peut-on essayer de simplifier un peu la langue française, si difficile pour des étrangers ? Il ne faudrait pas banaliser cette langue, ni la rendre moins séduisante, mais certaines simplifications utiles ne la défigureraient pas du tout et faciliteraient son apprentissage.

**Pierre Merlin,
Orléans (45)**

La vie de l'association

Assemblée générale

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre après-midi du **26 janvier 2002**, date à laquelle se tiendra l'assemblée générale de notre association, salle Cavaillès, à la Sorbonne. Nous serons très heureux de vous y retrouver !

Marion MILLET

Nos groupes

L'activité des groupes d'ALF ne doit pas s'interrompre.

Le groupe « Vigie » a vu ses rangs s'étoffer récemment de l'arrivée d'une nouvelle personne.

L'activité régulière de ce groupe (une réunion tous les premiers mardis du mois) doit inciter tous ceux qui sont intéressés par un travail constant à rejoindre cette unité de travail.

Par ailleurs, les groupes « Relations Internationales » et « Enseignement » ne demandent qu'à vivre.

Si des bonnes volontés veulent les rejoindre, qu'elles appellent le secrétariat au 01 43 40 16 51.

L. CUDENNEC

Fiche d'observation

Pour que notre base de données concernant l'application de la loi du 4 août 1994 soit toujours bien alimentée, merci de toujours bien noter les faits que vous relevez dans la rue, de remplir la fiche qui existe à cet effet et que vous pouvez obtenir auprès de notre secrétariat

M. M.

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom / Prénom

Adresse

.....

.....

Code postal / Ville

.....

De la part de

BULLETIN D'ADHÉSION

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française*

Et je verse ma cotisation de

- 15 euros (étudiant)
 30 euros (membre actif)
 40 euros (membre bienfaiteur)
 45 euros (couple)

M. Mme Mlle

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone domicile/bureau

Date de naissance

Profession

J'ai connu l'association

- par un ami
 par le journal d'ALF
 par la presse
 par l'AFAL
 par Vox Latina

Fait le à